

**MARCHE SIMPLIFIE DE SERVICE
POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO A SAINT-YORRE**

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : COLLEGE VICTOR HUGO
RUE PABLO NERUDA
03270 SAINT-YORRE

Représenté par : Mme Pizon Catherine
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Collège de
Saint-Yorre

B - MARCHE N° 04/2009

Date de signature

Objet du marché : Maintenance du système de sécurité incendie du collège de
Saint-Yorre et du gymnase

Date de dépôt des offres

Le 5 JUIN 2009

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code
des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures
Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

CHAPITRE I. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 206 000 € H.T.)

Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. *Date et heure limites de dépôt des offres :*

Le 24 JUIN 2009 à 16H00

B. *Modalités d'envoi*

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. *Adresse de réception*

les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

COLLEGE VICTOR HUGO (A L'ATTENTION DE Mme PIZON)

RUE PABLO NERUDA

03270 SAINT-YORRE

Les plis devront comporter l'intitulé du marché « MAINTENANCE DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO A SAINT-YORRE » et la mention « NE PAS OUVRIR »

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. Le coût annuel du contrat de maintenance	100%

E. *Coordonnées pour les demandes de renseignements :*

M. DUMONT, Gestionnaire Tél. : 0470592919

F. *Variantes*

Sans objet

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la maintenance du système de sécurité incendie du collège Victor Hugo et du gymnase situé Rue Pablo Neruda

Article 2 : Allotissement

Néant.

Article 3 : Début et durée du marché

Début du marché le 28 août 2009
Marché renouvelable chaque année pour une période de 3 ans maximum

Article 4 : Détail des installations et périodicité des vérifications

Collège

SSI de catégorie B composée :
- D'un CMSI de marque ESSER et de type EUROPA CMSI 10B
- Des fonctions suivantes :

Evacuation :

Cette fonction comprend un équipement d'alarme du type 2 constitué par des blocs autonomes d'alarme sonore d'évacuation à partir d'une unité de gestion d'alarme (U.G.A)

Compartimentage :

Il existe dans l'établissement deux zones de compartimentage (ZC)
Le compartimentage est assuré par des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) à fermeture automatique suivantes : Portes battantes

Périodicité des vérifications pour le collège: Selon la réglementation en vigueur pour un SSI de catégorie B (Le nombre de visite annuel devra apparaître sur la proposition de contrat)

Gymnase

Des blocs autonomes d'alarme sonore d'évacuation reliés à un diffuseur sonore NUGELEC de classe B

Périodicité des vérifications pour le gymnase : Suivant réglementation en vigueur (Le nombre de visite annuel devra apparaître sur la proposition de contrat)

Nota : Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé ainsi que leur certification APSAD

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 19/03/2009).

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Le détail des installations à vérifier (article 4 du présent document)

Article 7 : Garanties

Sans objet

Article 8 : Avance forfaitaire

Sans Objet

Article 9 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Selon réglementation en vigueur

Rythme de paiement

A réception de la facture correspondant à l'intervention effectuée

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 7.

Le délai global de paiement est fixé à 40 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours . Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
La Principale

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception
postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*